

FORMATION QUALIFIANTE

SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ : COMPRENDRE, SE PROTÉGER, ANTICIPER

 Durée

7 heures



Modalités

présentiel



Prix

450 €



Effectif

min: 6
max: 15

► Objectifs

L'objectif principal de cette formation est de fournir aux participants les connaissances et réflexes nécessaires pour adopter un comportement numérique responsable et protecteur. À l'issue de la formation, ils seront capables de :

- comprendre les freins à l'application des règles de sécurité numérique
- identifier les principaux ressorts de l'ingénierie sociale (phishing, arnaque au président, escroqueries diverses)
- adopter les bons réflexes pour augmenter leur niveau de sécurité et celui de leur organisation
- anticiper les évolutions et mutations des cybermenaces
- se protéger grâce à une vigilance renforcée, sans recours à des solutions techniques complexes

► Public concerné

Tout professionnel utilisant des outils numériques dans son activité, quel que soit son niveau de familiarité avec les technologies.

► Compétences visées

- Appliquer les bons réflexes pour augmenter son niveau de cybersécurité et celui de son entreprise
- Identifier les freins à l'application des règles de sécurité numérique
- Identifier les principaux ressorts de l'ingénierie sociale

► Programme

Cette formation interactive place le participant au centre de l'apprentissage. Elle combine apports clairs et accessibles, exercices pratiques et activités collectives afin de rendre la cybersécurité concrète et immédiatement applicable dans le quotidien professionnel.

La démarche repose sur la sensibilisation et la responsabilisation des individus, considérés comme la première ligne de défense contre les cyberattaques.

► Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques et interactifs.
- Quiz de validation des acquis.

▶ Prérequis

Aucun prérequis technique.

▶ Procédure d'inscription

Contacter le Pôle Relations entreprises du SUFCA
entreprises.sufca@unicaen.fr

▶ Prochaines sessions

05/03/2026

▶ Reconnaissance qualité

L'article L.6316-4 II du code du travail, reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences (Actions de formation / Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience / Bilans de compétences / Actions de formation par apprentissage).

L'université de Caen Normandie figure ainsi sur la liste publique des organismes de formation certifiés QUALIOPI.

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.